

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy (création d'une zone 4B à destination d'Etats étrangers en vue de la construction d'une unique résidence, d'une zone 4B protégée, de deux zones de développement 4B, d'une zone des bois et forêts et abrogation d'une zone de développement 4B protégée) au chemin de Valérie / route de Pregny, lieu-dit « Chambésy-Dessus » (11091)

du 4 octobre 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29870-530, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 13 juin 2011, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy (création d'une zone 4B à destination d'Etats étrangers en vue de la construction d'une unique résidence pour l'ambassade des Etats-Unis, d'une zone 4B protégée, de deux zones de développement 4B, d'une zone des bois et forêts et abrogation d'une zone de développement 4B protégée) au chemin de Valérie / route de Pregny, lieu-dit « Chambésy-Dessus », est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans les périmètres de la zone 4B à destination d'Etats étrangers, de la zone 4B protégée et des deux zones de développement 4B, créées par la présente loi.

Art. 3 **Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29870-530 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

Office de l'urbanisme

Direction des plans d'affectation et requêtes

PREGNY-CHAMBÉSY

Feuilles Cadastreales : 10,18

Parcelles N°s : 240, 241, 242, 254, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 586, 1023, 1091, 1092, 1464, 1494, 1609, 1704 dp, 1746, 1801, 1817, 1848, 2005, 2007, 2123, 2124, 2125
Pour partie : 1114, 1702 dp

Modification des limites de zones

Chemin de Valérie / Route de Pregny Lieu-dit "Chambésy-Dessus"

-  Zone 4B à destination d'Etats étrangers en vue de la construction d'une unique résidence
D.S. OPB II
-  Zone 4B protégée
D.S. OPB II
-  Zone de développement 4B
D.S. OPB II
-  Zone des bois et forêt
-  Abrogation de la zone de développement 4B protégée

PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

Echelle	1 / 2500	Date	13.06.2011
		Dessin	MP
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Modif. périmètre suite ET et CA	25.01.2011	AVu
	Modif. affectation suite ET et CA	25.01.2011	AVu
	Mise à jour légende	24.09.2012	FaD

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
34 - 00 - 019	PCY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
530	
Archives Internes	Plan N°
	29'870
Indice	
CDU	
7 1 1 . 6	

